EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT QUATRE Le 19 décembre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents: M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Brono, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants: 37

Excusés: M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs: Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer),

N°2024/N°216

OBJET: DECHETS MENAGERS - MISE EN PLACE FILIERE POLYSTYRENE DANS LES DECHETERIE

Monsieur Henri GROSDENIS, Vice-Président en charge des déchets ménagers, rappelle que la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) du 10 février 2020 élargit la mise en place de nouvelles filières de traitement spécifiques gérées par le dispositif de Responsabilités Elargies du Producteur (REP). Dès 2022, elle permet aux collectivités de s'inscrire dans des schémas de collecte plus favorables aux collectivités c'est-à-dire sortir des bennes « tout venant » un certain nombre de matériaux désormais valorisables et avec des recettes supplémentaires à la clé.

De nouvelles filières ont déjà été agréées notamment pour les :

- Articles de Sport et Loisirs (ASL) 2023
- Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ) 2023
- Jeux et jouets 2023
- Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) 2024

Il est rappelé que les déchets « tout venant » réceptionnés en déchèterie ne font l'objet d'aucune valorisation et sont dirigés vers le centre d'enfouissement de CUSSET avec un coût de rotation de benne et un coût de traitement de l'ordre de 165 € TTC / tonne en 2024. Ces déchets représenteront environ 870 tonnes en 2024 soit un coût de 143 550 €.

Le repreneur VALORPLAST avec qui la collectivité contractualise déjà pour le plastique dur a fait une proposition pour reprendre le polystyrène expansé (PSE) de nos déchèteries.

VALORPLAST s'engage à :

- Reprendre les flux de PSE en partenariat avec KNAUF Circular au départ des déchèteries, conformes au cahier des charges de VALORPLAST;
- Faire en sorte que KNAUF assure l'enlèvement du PSE dès 20 sacs d'1 m3 utiles collectés (équivalents à 20 m3), et ce dans un délai maximum de 10 jours ouvrés après la date de disponibilité

- Faire valoriser en Europe ces plastiques dans le respect des conditions règlementaires et environnementales en vigueur :
- Former les opérateurs en charge de la collecte et du tri du PSE au sein de Charlieu Belmont Communauté ;
- Transmettre un bilan annuel détaillé des quantités enlevées et des débouchés à l'attention de Charlieu Belmont Communauté.

Charlieu Belmont Communauté s'engage, de son côté, à fournir les sacs transparents de 1 m3. La COPLER qui a déjà mis en place cette filière a communiqué quelques coûts : 50 sacs de 1400 litres pour environ 100 € TTC avec 84 € de frais de port. La COPLER passe environ 300 sacs par an soit un coût d'environ 700 €. Afin de réduire les coûts (si plus de quantités commandées, prix unitaire qui baisse et un seul frais de port), COPLER et Vals d'Aix proposent éventuellement que l'on fasse une commande groupée. Les modalités de cette future commande groupée sont en cours d'élaboration.

Le contrat VALORPLAST prévoie également un prix de reprise de 55 € / tonne pour l'année 2025.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la mise en place de la filière PSE à compter du 1er janvier 2025,
- Autorise M. le Président à signer le contrat de reprise avec VALORPLAST avec effet jusqu'au 31 décembre 2027,
- Délègue à M. le Président le soin d'organiser la mutualisation si nécessaire avec la COPLER et Val d'Aix et Isable pour la fourniture de consommables liés à la mise en place de cette filière.

Le Secrétaire de séance Représentant de la commune de Boyer Mme GASDON Christine Le Président de la Communauté De Communes M René VALORGE